

Initiative actualité de protection



**OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation
à l'école maternelle
et à l'école primaire**

**Jours de collecte - automne:
31.8./21.9./26.10./16.11.**



Propos sur l'initiative populaire



Oskar Freysinger,
Comité d'initiative

Etranges aberrations

«Santé corporelle», «santé psychique», «santé mentale», «santé sociale» et «santé moderne» semblent être «dans le vent». Et, de plus en plus souvent, se fait entendre l'aspiration à la «santé sexuelle» ou même à la «santé de genre». Peut-être que vous aussi, chère lectrice, cher lecteur, vous vous demandez si derrière tant de «santé» ne se cache pas éventuellement quelque chose de malsain ou de malade.

L'Etat est manifestement très attaché à ce que la population suisse soit tout à fait en bonne santé. À tel point que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de conserve avec la fondation «Santé sexuelle Suisse» publie une bande dessinée à contenu sexuel («Hotnights»), subventionnée par l'Etat. Celle-ci devra désormais être utilisée dans les écoles secondaires et cycles d'orientation en Suisse alémanique. C'est une intervention malsaine dans la sphère intime des parents et enfants.

Contre cela, une résistance sans cesse plus importante se constitue. Même chose pour le «Document établissant les bases d'une éducation sexuelle à l'école», mandaté par l'OFSP. Mais que, par ces mesures soi-disant préventives, l'on vole aux enfants leur enfance, et que chez certains d'entre eux, même des troubles du comportement puissent apparaître, les prédicateurs de la santé n'en veulent rien savoir. Une très bonne raison de rassembler, pour notre initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», les 23 000 signatures encore manquantes: nous devons assurer à long terme les succès obtenus par notre protestation. Certes, le Lehrplan 21 ne prévoit pas encore d'éducation sexuelle pour l'école maternelle et les premières classes de l'école primaire, et à Lucerne, le centre d'éducation sexuelle a dû être fermé. Mais avec quelle rapidité ces succès disparaîtront-ils si nous relâchons la bride?

Aussi, mobilisez votre famille, vos amis et collègues de travail, et saisissez l'occasion de soutenir à fond le bien et la santé de nos enfants et adolescents. Le prochain jour de collecte de signatures aura lieu le 31 août 2013 déjà. Grand merci aussi pour votre précieux soutien financier!

Oskar Freysinger, Comité d'initiative,
Conseiller d'Etat et Conseiller national, UDC/VS

Lehrplan 21 – L'éducation sexuelle

(Plan d'études 21)

Voilà, a minima, ce que les nombreux représentants issus de divers cercles politiques et sociologiques comprennent lorsqu'ils lisent le plan d'études 21 de Suisse alémanique:

Les écolières et écoliers...

- ▶ connaissent leurs droits en rapport avec la sexualité (en particulier l'âge de protection, l'orientation sexuelle, la protection contre la dépendance et les agressions) et peuvent évaluer leur responsabilité dans la façon de s'y prendre.
- ▶ peuvent dénommer les orientations sexuelles (hétéro- et homosexualité) de manière non discriminante, et aussi associer la relation et la sexualité à l'amour, au respect, à l'égalité de valeur et de droit.
- ▶ peuvent juger de manière critique les comportements et leurs effets dans le domaine sexuel (en particulier les risques, agressions, abus, promiscuité, prostitution, pornographie).

Remarquons bien qu'il est ici question d'écolières et d'écoliers en âge de fréquenter l'école obligatoire, c'est-à-dire d'enfants qui pour une part ne sont pas encore pubères. Voici exactement un an, «Initiative de protection – actualité» a commenté les cinq objectifs principaux de notre initiative populaire «protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire». L'un des plus importants reste de faire fixer, dans la constitution fédérale, le fait que l'éducation sexuelle est l'affaire des parents. C'est en ces termes fort justes que Mme le Prof. Dr. Suzette Sandoz l'exprime: «L'école ne saurait prétendre à l'exclusivité de l'éducation sexuelle, mais peut aider les parents, s'ils le désirent. La transmission scientifique correspond au rôle spécifique de l'école et peut donc être obligatoire. Elle ne concerne que des connaissances et non pas des valeurs.»

Le fait qu'au moins, le Lehrplan 21 ne prévoit pas d'éducation sexuelle pour l'école maternelle et les premières classes de l'école primaire, se rapproche quelque peu de cet objectif. Assurément un beau succès intermédiaire pour notre cause! Et pourtant, les sonnettes d'alarme retentissent plus fort que jamais: l'Office fédéral de la santé publique n'a pas encore



renoncé à imposer dans toute la Suisse l'éducation sexuelle obligatoire dès l'école maternelle, sous prétexte de prévention contre le Sida. Le centre d'éducation sexuelle de Lucerne est encore bien dans les mémoires et les «sexboxes» de Bâle ne sont pas encore retirées. Il n'est pas exclu que les idéologues du «genre» restent aux aguets et forgent de nouveaux arguments pour, dans quelques années, inclure l'éducation sexuelle même à l'école maternelle et dans les premières classes de l'école primaire, conformément au plan d'études.

Chère lectrice, cher lecteur, avant que, à l'automne 2014, le Lehrplan 21 n'entre en vigueur, vous avez la grande chance d'inscrire un signe pour le bien et la protection de nos enfants: aidez à ce qu'aboutisse définitivement l'initiative populaire «protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», qui compte déjà 77 000 signatures valables. Merci de tout cœur pour votre engagement! ■

lle par l'école?



Debout pour la dernière manche!

Le début de la dernière manche a sonné. Maintenant, c'est sérieux! L'engagement de nombreuses personnes qui nous aident a considérablement contribué, ces derniers mois, à ce que 77 000 signatures valables soient déjà réunies pour notre initiative «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire». Le comité d'initiative dit un très grand merci à tous ceux qui, l'an dernier, se sont engagés pour le bien de l'enfant! Mais maintenant, il ne s'agit pas de se reposer sur ses lauriers. On sait que le plus difficile est d'aller chercher les dernières signatures nécessaires. Aussi, Chère lectrice, Cher lecteur, nous vous le demandons: aidez-nous à terminer avec succès cette dernière manche. Engageons une fois encore toutes nos forces. Le but est déjà en vue!

Chaleureuses félicitations à Fribourg!

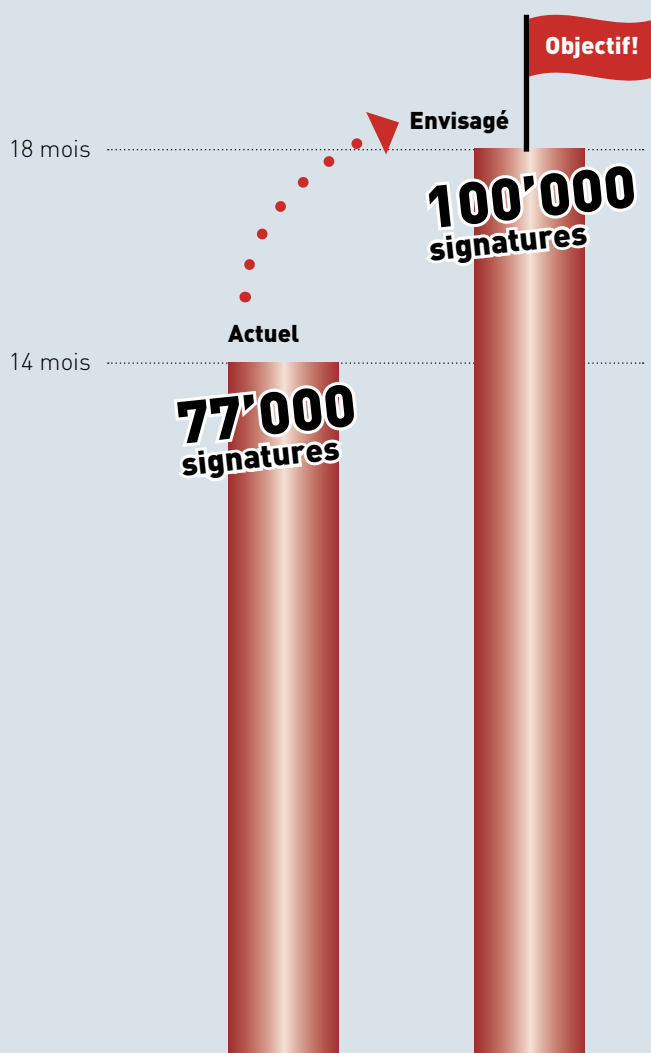


Avec 570 signatures, l'équipe de Fribourg a atteint la première place, ce qui en fait le vainqueur de notre opération collecte du printemps. Les deuxième et troisième places reviennent à Bâle avec 567 signatures, et Saint-Gall avec 560. Nous félicitons bien chaleureusement tous les membres de l'équipe et les remercions pour le travail fourni! Egalement un grand merci, naturellement, à toutes les autres villes et équipes qui ont si efficacement soutenu notre opération collecte.

Chaque collectrice et chaque collecteur de l'équipe victorieuse a eu le plaisir de recevoir un paquet garni de spécialités italiennes à déguster en soirée avec des amis. Naturellement, les deuxième et troisième lauréats ne partent pas non plus les mains vides.

Cependant, malgré tout cet engagement, nous ne sommes pas encore au but. Il nous manque encore 23 000 signatures. Aussi: tenons bon, et continuons de collecter! C'est pourquoi vous trouverez à nouveau, à la fin de cette livraison, une liste de signatures.

Encore 23 000 signatures, et nous sommes au but!



Appel: Ainsi réunirons-nous les 23 000 dernières signatures!

Jours de collecte - automne:
31.8./21.9./26.10./16.11.

- 1. Chacun récolte encore 1-4 signatures.** Pour ce faire, la liste de signatures en annexe.
- 2. Collecte de signatures dans la rue.** Le 31 août, le 21 septembre, le 26 octobre et le 16 novembre 2013, des collectes de signatures auront lieu dans les grandes villes, le plus souvent avec un stand. Venez, vous aussi! Plus le nombre de participants sera élevé, plus le jour de collecte aura du succès. Inscrivez-vous pour quelques heures: tél. 061 702 01 00! E-mail: info@initiative-de-protection.ch.

On cherche aussi des personnes organisant leurs propres collectes avec des amis et connaissances, dans l'une des villes suivantes: Schaffhouse, Winterthur, Baden, Aarau, Olten, Soleure, Delémont, Bienne, Neuchâtel, Montreux, Brigue ou Locarno. Le comité fournit de surcroît le matériel.
- 3. Opération «envoi en nombre».** Vous pouvez faire en sorte que des listes de signatures soient envoyées dans toutes les boîtes aux lettres d'une commune. À cette fin, inscrivez sur le bulletin de versement le nom de la commune ou région concernée et payez 12 centimes par habitant. Ensuite, le bureau de l'initiative procède à l'envoi par poste. Plus d'informations à ce sujet sur www.initiative-de-protection.ch, ou bien appelez le bureau de l'initiative: tél. 061 702 01 00, ou encore écrivez un e-mail à info@initiative-de-protection.ch.
- 4. Renvoyer maintenant les signatures.** Renvoyez maintenant vos listes de signatures, remplies en partie ou totalement, au bureau de l'initiative, pour que l'authentification puisse se faire le plus tôt possible.
- 5. Don pour la couverture des frais.** Merci de nous aider à couvrir les importants frais liés à l'authentification des signatures, l'impression des listes et le matériel pour les stands.



OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation
à l'école maternelle
et à l'école primaire

Pour commander des listes de signatures:

www.initiative-de-protection.ch
ou téléphone: 061 702 01 00

Aidez-nous! Soutenez l'initiative populaire par un don sur
CP 70 - 80 80 80 - 1

Impressum:

Initiative de protection - actualité paraît chaque trimestre / Abo: CHF 10.-, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / Edition et rédaction: Comité interpartis «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», case postale, 4011 Bâle, Tél. 061 702 01 00, Fax 061 702 01 04, info@initiative-de-protection.ch, www.initiative-de-protection.ch, Compte postal: 70-80 80 80-1 / © Comité d'initiative / Maquette et photographie: GOAL AG für Werbung und Public relations, 8600 Dübendorf / Impression: Engelberger Druck AG, 6370 Stans.



OUI À LA PROTECTION

contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire

L'introduction de «sex-boxes» contenant du matériel pornographique destiné à l'éducation sexuelle dans les écoles maternelles et primaires de Bâle Ville a déclenché une tempête d'indignation dans tout le pays. Malgré cela, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) veut introduire dès l'école maternelle des cours d'éducation sexuelle obligatoires dans toute la Suisse. Des enfants dès l'âge

de quatre ans auraient à subir cette sexualisation précoce. Les parents n'auront plus rien à dire! L'initiative populaire veut protéger les enfants d'une sexualisation dispensée par l'école:

1. L'éducation sexuelle est l'affaire des parents!

L'éducation sexuelle et la transmission des valeurs constituent un droit fondamental et sont la responsabilité centrale des parents. L'initiative populaire renforce le rôle des parents.

2. Aucun cours d'éducation sexuelle ne peut être dispensé avant l'âge de 9 ans!

Les «sex-boxes» ou tout matériel similaire doivent être retirés.

3. Un cours destiné à la prévention des abus sexuels envers les enfants peut être dispensé à partir de l'école maternelle.

Ces cours ne doivent pas aborder l'éducation sexuelle. Les enfants doivent pouvoir vivre sereinement leur enfance!

Signez l'initiative populaire

« Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire »



Initiative populaire fédérale « Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire »

Publiée dans la Feuille fédérale le 19 juin 2012. Les citoyennes et citoyens suisses signataires ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68 s):

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 11, al. 3 à 7 (nouveaux)

³ L'éducation sexuelle est l'affaire des parents.

⁴ Un cours destiné à la prévention des abus sexuels envers les enfants peut être dispensé à partir de l'école maternelle. Ce cours n'aborde pas l'éducation sexuelle.

⁵ Un cours facultatif d'éducation sexuelle peut être dispensé par le maître de classe aux enfants et aux jeunes âgés de neuf ans révolus.

⁶ Un cours obligatoire destiné à la transmission de savoirs sur la reproduction et le développement humains peut être dispensé par l'enseignant de biologie aux enfants et aux jeunes âgés de douze ans révolus.

⁷ Les enfants et les jeunes ne peuvent être contraints de suivre un cours d'éducation sexuelle qui dépasserait ce cadre.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 19 décembre 2013

Canton:		Numéro postal:			Commune politique:	
N°	Nom prénom <small>en caractères d'imprimeries, remplir personnellement, à la main et de manière lisible</small>	Date de naissance jour mois année	Adresse rue, numéro		Signature manuscrite	Contrôle Laisser blanc
1						
2						
3						
4						

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Remplie entièrement ou partiellement – ne pas laisser attendre cette liste, mais l'envoyer de suite à:

Comité interpartis «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», Case postale, 4011 Bâle, www.initiative-de-protection.ch

Le comité interpartis d'initiative se charge de faire attester les signatures dans les communes.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu:

Date:

Qualité
officielle:

Signature
personnelle:

Sceau



OUI À LA PROTECTION contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire

Nos enfants sont de plus en plus fréquemment importunés par des cours d'éducation sexuelle et de la pornographie à l'école maternelle et primaire:

- Dans le canton de Bâle-Ville, des «sex-boxes» contenant du matériel pornographique ont été préparées à l'intention des écoles maternelles et primaires!
- L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) veut introduire des cours d'éducation sexuelle obligatoires financés par les impôts à hauteur de plusieurs millions dans toutes les écoles maternelles et primaires de Suisse!

Cette sexualisation des enfants promue par l'Etat doit être stoppée!

Pour commander des listes de signatures :

Tel.: 061 702 01 00 ou sur le site
www.initiative-de-protection.ch

L'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire» demande:

■ Pas de cours d'éducation sexuelle avant 9 ans!

Les «sex-boxes» et tout matériel similaire doivent être retirés de l'école maternelle et des deux premières années d'école primaire.

■ Cours d'éducation sexuelle facultatif dès 9 ans

Avec l'accord des parents, des cours d'éducation sexuelle facultatifs peuvent être dispensés par le personnel enseignant.

■ Dès l'âge de 12 ans, cours de biologie obligatoire

Un cours sur la reproduction et le développement humains peut être dispensé par l'enseignant de biologie.

Nous protégeons ainsi nos petits enfants contre la sexualisation et la pornographie. L'éducation sexuelle des enfants reste l'affaire des parents. Le droit des enfants à des connaissances appropriées à leur âge concernant la reproduction et le développement humains ainsi que la protection contre les abus sexuels sont préservés.

*Signez et faites signer
l'initiative populaire –
pour l'amour de nos enfants!*



Le comité interpartis d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Coprésidence: **Dr. iur. Fehner Sebastian**, conseiller national, UDC, Spalenterweg 2, 4051 Basel; **Segmüller Pius**, anc. conseiller national, PDC, Adligenswilerstrasse 109, 6006 Luzern; **Walker Ulrike**, Angensteinerstrasse 17, 4052 Basel.

Dr. méd. Baettig Dominique, anc. conseiller national, UDC, rue des Voignous 15, 2800 Delémont; **Dr. méd. Daniel Beutler**, UDF, Bahnhofstrasse 50, 3127 Mühlethurnen; **Bortoluzzi Toni**, conseiller national, UDC, Betpurstrasse 6, 8910 Affoltern a. Albis; **Brönnimann Andreas**, anc. conseiller national, UDF, Hühnerhubelstrasse 73, 3123 Belp; **Büchler Jakob**, conseiller national, PDC, Matt, 8723 Rufi-Maseltrangen; **Despot Fabienne**, députée, UDC, rue de la Madeleine 17, 1800 Vevey; **Engelberger Edi**, anc. conseiller national, PLR, Oberstmühle 3, 6370 Stans; **Flückiger-Bäni Sylvia**, conseillère nationale, UDC, Badweg 4, 5040 Schöftland; **Föhn Peter**, conseiller des Etats, UDC, Gängstrasse 38, 6436 Muotathal; **Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat, conseiller national, UDC, ch. de Crettamalernaz 5, 1965 St-Germain; **Geissbühler Andrea**, conseillère nationale, UDC, Thalmattweg 4, 3037 Herrenschwanden; **Koch Helene**, Stolltenstrasse 14, 4435 Niederdorf; **Lehmann Hans-Ulrich**, UDC, Cholrainstrasse 3, 8192 Glattfelden; **Messmer Werner**, anc. conseiller national, PLR, Obere Sonnenbergstrasse 6, 9214 Kradolf; **Moor Michele**, via Carivée 6, 6944 Cureglia; **Mügler Dominik**, Rebeggasse 11, 4144 Arlesheim; **Müller Jascha**, député, PEV, Scheidwegstrasse 36, 9016 St. Gallen; **Nussbaumer Urs**, anc. conseiller national, PDC, Rainstrasse 14, 4533 Riedholz; **Pantani Roberta**, conseillère nationale, Lega dei Ticinesi, via Valdani 2, 6830 Chiasso; **Dr. Regli Daniel**, conseiller municipal, UDC, Kornamtsweg 8, 8046 Zürich; **Rey Angelica**, Hofstetterstrasse 9, 4054 Basel; **Prof. Dr. iur. Sandoz Suzette**, anc. conseillère nationale, PLR, chemin des Plateires 1, 1009 Pully.

Je souhaite soutenir financièrement l'initiative populaire.
Merci de m'envoyer un bulletin de versement. CCP 70 - 80 80 80 - 1

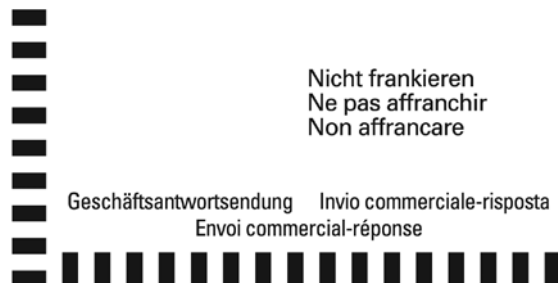
Je commande _____ feuilles de signatures

Nom: _____ Prénom: _____

Rue, N°: _____

NP, Lieu: _____ Localité: _____

Téléphone: _____



Comité interpartis

«Protection contre la sexualisation
à l'école maternelle et à l'école primaire»

Case postale

4011 Bâle

Numéro de téléphone pour commander: 061 702 01 00, fax: 061 702 01 04

www.initiative-de-protection.ch, info@initiative-de-protection.ch

CCP 70 - 80 80 80 - 1

IBAN: CH67 0900 0000 7080 8080 1